



L'INTÉRESSEMENT SÉCU : UN ACQUIS ESTAMPILLÉ !

LES RÉSULTATS 2025

Cfdt:

Depuis plus de 20 ans, la **CFDT** négocie les accords d'intéressement qui se traduisent par une prime concrète pour les salariés. Dans un contexte où le pouvoir d'achat est mis à mal, cette prime n'est plus seulement un avantage : elle est devenue essentielle.

Qui peut se permettre d'y renoncer ? Qui accepterait de se priver d'un complément de revenu aussi crucial ?

PRIMES INTÉRESSEMENT MOYENNES EN BRUT PAR BRANCHE DEPUIS 2023

	2023	2024	2025
MALADIE	1042 €	1009 €	1086 €
UGECAM	1021 €	972 €	1063 €
FAMILLE	959 €	964 €	1020 €
RECOUVREMENT	1060 €	1066 €	1096 €
RETRAITE	1046 €	1032 €	1070 €

Un accord solide, des bénéfices pour chacun

La **CFDT** agit avec pragmatisme pour obtenir des avancées utiles et durables. L'intéressement 2025 en est l'illustration : **un accord signé, une prime versée, un effet direct sur votre rémunération.**

Et parce que cette prime ne suffit pas à compenser les 18% d'inflation cumulée entre 2020 et 2025, la **CFDT** exige des actions concrètes et immédiates comme :

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point, avec un rattrapage intégral de l'inflation cumulée depuis janvier 2022**
- **Un montant minimum garanti de 180 € brut mensuel**

Un dispositif à durée limitée



L'intéressement n'est pas automatique : il repose sur un accord négocié tous les trois ans.

La négociation du nouvel accord commencera le 16 avril 2026. Sans accord valable, il n'y aura pas d'intéressement en 2027, 2028 et 2029.



**CPAM
Haute-Savoie
1092 €**

Un bulletin d'option vous sera transmis prochainement. Vous devrez indiquer si vous souhaitez :

- un versement direct de la prime, ou
- un placement sur un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI).

Si vous ne répondez pas dans les délais, la prime sera automatiquement versée sur un PEI, sans possibilité de revenir en arrière.

Je souhaite adhérer

Retrouvez-nous sur :

